

**Un de vos proches sort de prison
avec un bracelet électronique**

Comment en parler à vos enfants ?



**Pour
vous aider
à aborder
la question
du
bracelet
électronique
avec
vos enfants**

Un livret illustré à lire en famille

(à détacher au centre de ce document)

avec le soutien du
DÉFENSEUR DES DROITS

UFRAMA

Vous allez sortir de prison ou votre proche va sortir de prison avec un bracelet électronique

*Vous vous posez des questions sur les réactions
de vos enfants et sur la façon d'en parler avec eux.*

Le placement sous surveillance électronique (PSE) permet à une personne détenue de retrouver la liberté et donc de connaître de nouveau une vie de famille. Toutefois cette liberté n'est pas totale car les temps de sortie en dehors du domicile sont limités pour la personne qui porte le bracelet. Cette contrainte risque à certains moments de peser sur chaque membre de la famille.

Pour votre enfant, cette situation qui permet de retrouver son parent à la maison n'est pas facile à comprendre et à accepter. Il connaissait les murs de la prison, le rôle des surveillants. Il s'était peut être familiarisé à cet environnement au cours des parloirs. A la maison, avec le bracelet électronique, pas de murs, pas de surveillants mais une surveillance à distance.

Ainsi, le parent doit respecter des horaires de présence au domicile fixés par un magistrat. À certains moments, il ne peut pas assister à un match de foot, être présent à la sortie de l'école ou doit quitter précipitamment une réunion pour respecter les horaires. L'été, du fait qu'il porte un bracelet à la cheville, c'est aussi un parent qui hésite à se mettre en short ou qui refuse d'aller à la piscine ou à la plage.

Pour toutes ces raisons, il est souhaitable d'informer l'enfant sur le dispositif et ses contraintes. Ainsi, il pourra mieux comprendre les règles qui s'imposent à son parent et leurs retentissements sur la vie familiale.



Pourquoi en parler à vos enfants

La sortie de prison représente toujours un moment fort dans une famille. Pour les parents, mais aussi et surtout pour les enfants, ce sont à la fois des retrouvailles, la reprise d'une vie familiale mise entre parenthèses pendant le temps de l'incarcération, mais aussi l'inquiétude de savoir comment cela va se passer pour tout le monde. L'enfant est en général sensible aux changements qui surviennent dans la maison et aux soucis de ses parents.

Très vite, votre enfant va remarquer le boîtier installé dans la maison et le bracelet à la cheville de son parent même si vous vous efforcez de les dissimuler. Il percevra ou ressentira également vos préoccupations en lien avec cette surveillance.

Parler du dispositif à votre enfant lui permet de mieux comprendre ce qu'il se passe, d'exprimer ses interrogations et ses craintes et de vous faire part de ses questions.



Comment expliquer le dispositif à vos enfants

Le PSE permet à la personne qui a été jugée ou qui est en attente de jugement de ne plus être en prison, mais à nouveau présente à la maison. Il est important d'expliquer à l'enfant que la famille est réunie mais que le parent qui porte le bracelet n'est pas encore complètement libre car il doit exécuter une peine prononcée par un magistrat.

Présenter le matériel et expliquer sa mise en place

Dans la mesure du possible, il est conseillé de donner des explications à l'enfant avant la sortie de prison de son parent. Il est souhaitable en particulier d'indiquer que, le jour de la sortie, un surveillant en tenue civile viendra au domicile pour installer un bracelet à la cheville de son parent, mettre en place un boîtier et délimiter le périmètre à l'intérieur duquel il doit rester pendant les heures de présence obligatoire au domicile. Au moment de cette installation, il faut aussi prévenir l'enfant qu'une forte sonnerie retentira dans tout le domicile.

Indiquer comment s'exerce la surveillance

Il est important d'évoquer les points suivant avec votre enfant :

Comment fonctionne le matériel

- le bracelet doit être maintenu à la cheville du parent tout le temps, même la nuit ou sous la douche,
- ce bracelet communique par ondes à un boîtier installé au domicile,
- le boîtier transmet des informations en émettant des ondes à un centre de contrôle situé à distance. Il entraîne le déclenchement d'une alarme au pôle de surveillance en cas de non respect des heures de présence au domicile.

Quelles sont les obligations de la personne en PSE

- Afin d'éviter le déclenchement d'une alarme, le parent qui porte le bracelet doit être obligatoirement à la maison à certaines heures fixées en préalable par un magistrat. A d'autres heures, il est autorisé à sortir du domicile pour travailler, recevoir des soins, suivre une formation, ou faire des courses.
- Le parent ne peut pas faire ce qu'il veut. Il doit respecter ces horaires sinon il risque de retourner en prison.

Il paraît important toutefois de préciser à l'enfant que des situations exceptionnelles et imprévues (une hospitalisation, une panne de voiture, un embouteillage...) ne vont pas entraîner la sanction du retour en prison si le parent informe le centre de contrôle et que les raisons sont justifiées.

**Ces explications
vont permettre
à l'enfant
de mieux
comprendre
la situation
et de le rassurer.**





Comment aider votre enfant ?

L'expérience montre que lorsqu'un parent est placé sous surveillance électronique, toute la famille subit des contraintes. Elle va vivre au rythme des horaires imposés, ce qui risque de susciter des frustrations, du stress, de la colère contre le matériel, le système de surveillance ou le parent. Ces réactions sont naturelles et vous pouvez aider votre enfant à surmonter ces moments difficiles par le dialogue. Les explications rendent les contraintes plus acceptables et permettent de limiter les angoisses et les conflits.

Il est important de préciser à l'enfant que le placement sous surveillance électronique est une mesure contraignante mais qu'elle est limitée dans le temps et qu'elle permet à la famille d'être de nouveau réunie.

C'est pour vous aider à aborder toutes ces questions avec vos enfants que nous avons créé ce livret illustré.



Le livret de "Tim et le bracelet mystérieux" a été créé pour vous aider à aborder avec vos enfants les questions qu'ils se posent autour du placement sous surveillance électronique.

Nous avons choisi un personnage amusant et sympathique, un petit écureuil, dont le papa sort de prison avec un bracelet électronique.

A vous de naviguer à travers ces pages qui illustrent les différents temps de cette situation et les problèmes qui y sont liés.

Soyez attentifs aux réactions de vos enfants pendant la lecture, à leurs commentaires, aux questions qu'ils posent et aux manifestations d'inquiétude ou d'anxiété que vous pourriez repérer chez eux.

Ce sera l'occasion pour eux d'exprimer ce qu'ils ressentent et de se sentir soutenus par vous. Ils pourront ainsi plus facilement faire face à cette situation et surmonter leurs difficultés.

Ce livret est là pour vous aider à trouver les mots pour échanger avec vos enfants. Laissez vous guider par l'histoire de Tim et soyez confiants dans vos capacités de parents.

Votre avis sur le livret “Tim et le bracelet mystérieux”

Votre avis est important pour nous permettre de savoir si ce livret est utile et si certaines modifications doivent être apportées lors des prochaines éditions.

Vous pouvez découper ou photocopier ce questionnaire, le compléter et le retourner par courrier à :

UFRAMA, 8 passage Pont Amilion, 17100 SAINTES

Vous pouvez également trouver ce questionnaire sur le site Internet de l’UFRAMA : <http://uframa.listoo.biz>

et en faire retour par mail à : uframa@wanadoo.fr

- 1 - Vous êtes : la mère le père autre
- 2 - Combien avez-vous d’enfants ?
- Quel âge ont-ils ?
- 3 - Vous êtes :
 - la personne placée sous surveillance électronique
 - le conjoint ou la conjointe, le compagnon ou la compagne
 - autre (précisez)
- 4 - Le livret vous a été remis par :
 - la maison d’accueil des familles de l’établissement pénitentiaire
 - l’établissement pénitentiaire
 - le surveillant chargé de la mise en place du PSE au domicile
 - le service pénitentiaire d’insertion et de probation
 - autre (précisez)
- 5 - A quel moment ?
 - avant la sortie de détention
 - après la sortie de détention

Illustrateur :

Quentin GRÉBAN

Ce livret a été élaboré par un groupe de travail :

Ségolène BELLON

Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation,
Bureau des politiques sociales et d'insertion,
Direction de l'administration pénitentiaire.

Gérard BENOIST

Psychologue clinicien, Centre hospitalier sud-francilien,
SMPR de Fleury Mérogis.

Robert BRET

Vice-président de l'UFRAMA.

Jean Luc DOUILLARD

Psychologue clinicien, Centre hospitalier de Saintonge (17).

Solenn EON

Chargée de mission, Bureau de la protection de l'enfance et
de l'adolescence, Direction générale de la cohésion sociale.

Jeannette FAVRE

Vice-présidente de l'UFRAMA,
Coordinatrice du groupe de travail.

Charlotte HEMERDINGER

Magistrat, Mission pour le développement des
aménagement de peine et la surveillance électronique
mobile, Direction de l'administration pénitentiaire.

Professeur Catherine JOUSSELME

Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des
universités (Paris Sud), Chef de service de la Fondation Vallée à
Gentilly (94).

Odile NAUDIN

Conseillère auprès de la Défenseuse des enfants.

Marie Jeanne POISSON

Présidente de l'UFRAMA.

Jane SAUTIÈRE

Directrice d'insertion et de probation, Directrice adjointe du
SPIP 93.

Merci à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de ce carnet de l'enfant et
tout particulièrement aux familles et aux enfants des maisons d'accueil pour
leur contribution précieuse.

Document édité et diffusé par l'UFRAMA

avec le soutien de :



ainsi que :

- du Ministère de la Justice et des Libertés
- du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale
- de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE)
- du Conseil Régional de l'Île de France

**Dans la même collection ; il existe quatre livrets
à l'attention des familles et proches de personnes incarcérées :**

- Carnet de l'enfant "*Tim et le mystère de la patte bleue*"
pour les enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré
- Carnet de l'enfant "*Avoir un parent en prison*"
pour les enfants de 7 à 11 ans ayant un parent incarcéré
- Carnet de bord de la famille "*Un de mes proches vient d'être
incarcéré en maison d'arrêt*"
- Carnet de bord de la famille "*Un de mes proches vient d'être
incarcéré en centre de détention ou en maison centrale*"

**Les livrets édités et diffusés par l'UFRAMA
sont distribués gratuitement aux proches de personnes incarcérées**

UFRAMA

**Union nationale des fédérations régionales
des associations de maisons d'accueil de familles
et proches de personnes incarcérées**

8, passage Pont Amilion – 17100 SAINTES

E-mail : uframa@wanadoo.fr – Tél / Fax : 05 46 92 11 89

Site Internet : <http://uframa.listoo.biz>